

COMMUNE DE CERVON
Conseil Municipal du 25 octobre 2017

L'an 2017, le 25 octobre 2017 à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

Présents : Monsieur SANSOIT Fabien, Maire, Mesdames : BOULIN Stéphanie, CORDILLOT Marie-Agnès, GUDIN Michelle, Messieurs : BERTIN Pascal, LOISY Fabien, MARTIN Jacques, MATHIEU Alain, PETRE Yves,

Absents ayant donné procuration à :

M. Fabien SANSOIT : M. Alexandre SAINT JOST – **Mme Michelle GUDIN** : M. Charles HALM

Absents : Mmes Laure COQUART, Sophie KOWAL, MM. Daniel CHAPUT, Emmanuel RENAULT

Approbation du procès-verbal :

Stéphanie BOULIN donne lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

- **Pont du Moulin de Certaines**

Comme convenu lors du dernier Conseil Municipal la commission des travaux a attribué le marché à l'entreprise THIVENT pour un montant de 70 554€ TTC. Les travaux du pont sont terminés. La réparation des garde-corps sera effectuée par une ferronnerie locale. La voirie sera refaite sur les ponts et entre les deux ouvrages dès lundi. La route sera barrée durant cette opération.

- **Entretien des chaudières des écoles**

Des devis ont été demandés à cinq entreprises. Trois réponses nous sont parvenues :

- Legendre : 288,20€ TTC
- Hervé Thermique : 431,76€ TTC
- Paganie SAS : 396,00€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la révision des chaudières des écoles à l'entreprise LEGENDRE

- **Travaux Bas du bourg**

Des devis ont été demandés :

- Nièvre Travaux Matériel : 8 580,60€ TTC
- Entreprise Viodé : 7 177,50€ TTC
- Entreprise Taché : 9 387,00€ TTC
- SARL J.T.P : 4 746,46€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise SARL J.T.P

- **Décision modificative**

Le Maire expose que les crédits budgétaires inscrits au chapitre 001 investissement sont insuffisants pour régler les travaux des Ponts du Moulin de Certaines. Il convient de procéder au virement suivant, qui ne modifie pas l'équilibre budgétaire du budget primitif 2017

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Investissement | | | | |
| D-2151-251 : TRAVAUX PONTS | 0 | 19 300.00 | 0 | 0 |
| D-2315-260 : TRAVAUX VOIRIES | 19 300.00 | 0 | 0 | 0 |
| Total Investissement | 19 300.00 | 19 300.00 | 0 | 0 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour prendre cette décision modificative pour régler les travaux de la voirie sur les ponts.

- **Modification de poste**

Suite au passage à la semaine de 4 jours de l'école de Cervon, il faut modifier le temps de travail de l'ATSEM. Les nouveaux horaires n'entraînant pas une modification de plus de 10% du temps de travail actuel, ce nouvel aménagement de poste peut se faire sur simple décision du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise M. le Maire à modifier le temps de travail de l'ATSEM qui passera de 32H par semaine (annualisées) à 29H par semaine (annualisées)

- **Recours au comptable**

Monsieur le Maire nous informe que le comptable de la trésorerie de Corbigny à changer, Mme BRIVADIS DESSAGNE étant en poste au 1^{er} septembre 2017 et conformément aux articles suivants :

- L'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- L'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Nous devons demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à prendre cette délibération.

• QUESTIONS DIVERSES

- attribution élagage :

La Commission des Travaux a attribué les travaux d'élagage de la Commune à M. Fabien LOISY pour 7 200,00€ TTC

- Monsieur le Maire nous fait part d'une demande d'une personne qui souhaiterait construire un bâtiment à usage professionnel sur la commune et sollicite une aide de la commune pour la viabilisation du terrain. Le Conseil Municipal ne se prononce pas pour le moment et demande à reporter la décision quand le dossier sera plus avancé.

- Pont de Vellerot : M. le Maire de Magny-Lormes a transmis un courrier faisant part de l'inquiétude des habitants de sa commune sur la détérioration du pont de Vellerot. Nièvre Ingénierie, après une visite, estime qu'aucune réparation urgente n'est à envisager pour le moment si ce n'est la réfection du garde-corps et le nettoyage des pierres.

- P.L.U : M. le Maire propose de réunir la Commission du P.L.U pour envisager les suites à donner à cette opération. La commission sera convoquée rapidement.

- 11 Novembre : La Compagnie du Globe a fait savoir qu'elle n'était pas en mesure d'assurer le spectacle qui était prévu lors de la cérémonie du 11 novembre. Elle propose de venir à Cervon pour présenter le spectacle « cabaret Jacques BREL » pour une somme de 200€. Le Conseil municipal donne son accord pour accueillir ce spectacle les 12 ou 13 avril 2018.

- Travaux à la cantine : Des travaux de ventilation ont été effectués à la cantine qui devenait trop hermétique suite aux nouveaux travaux d'isolation et les changements d'huisseries.

- L'entreprise AJ3M a fait parvenir des tarifs pour la réalisation du parcours sportif envisagé par la commune.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire et les conseillers municipaux intéressés à choisir le matériel nécessaire pour débiter ce projet.

- L'architecte des Bâtiments de France nous a transmis un courrier pour valider des travaux effectués au pied de l'église mais souhaiterait que l'on remplace les graminées plantées par des plantes iridacées.

- Mme Elisabeth MARIA, présidente des « Cheveux blancs » remercie le Conseil Municipal pour l'aide financière apportée à l'association.

- La Croix Rouge remercie la Commune pour son aide financière et transmet des attestations pour les participants à la formation aux premiers secours qui a eu lieu dans la commune. M. Le Maire propose de remettre ces documents aux intéressés lors de la cérémonie des vœux.

- M. le Maire rappelle que les personnes qui ont obtenu un diplôme au cours de l'année doivent se faire connaître pour obtenir une récompense lors des vœux.

- Zone de Montagne : Le président du Parc Naturel Régional du Morvan nous a fait parvenir un courrier mentionnant les communes qui ont obtenu un classement en zone de montagne. Il indique que 15 autres communes, dont Cervon, feront l'objet d'une étude pour un classement partiel.

- M. Jacques MARTIN nous fait part que la commission voirie de la Communauté des Communes de Brinon, Tannay, Corbigny s'est réunie pour définir les voies d'intérêt communautaire. 32% des routes communales de Cervon ont été retenus. La Commission des Travaux se réunira pour vérifier ce classement qui sera validé par le prochain Conseil Municipal.

- Centenaire : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à envoyer une carte et des Fleurs à Mme SIGOT qui a eu 100 ans le 15 octobre.
- M. MARTIN indique que les sapins qui sont sur la route de Maré Le Bas sont morts et devront être coupés.

-Mme BOULIN fait part d'un problème récurrent rencontré par les fournisseurs ou livreurs voulant aller à Montliffé. En effet les logiciels GPS font passer les gros véhicules par le « Vieux Chemin ». Il faut trouver un aménagement qui améliorera cette situation.

- Dates à venir :

- Cérémonie du 11 novembre 2017 : 11H à la Mairie
- Commission solidarité et commission communication : 15 novembre 2017 à 17H30
- Conseil de l'école : 6 novembre 2017
- Prochain Conseil Municipal : 06 décembre 2017 à 20H
- Vœux du Maire : 6 janvier 2018 à 19H

La séance est levée à 22H35